

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Gratification aux élèves

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 48
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 26
Quorum : 14
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 31/03/2023
Réuni le : 17/04/2023
Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'achat des récompenses aux élèves qui répondront aux critères du libellé de la délibération

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration autorise l'achat des récompenses aux élèves qui auront montré un investissement exceptionnel dans les domaines suivants :
Pour les élèves de 6ème : dans le savoir nager
Pour les élèves de 5ème : pour leur implication à l'oral
Pour les élèves de 4ème : pour leur implication dans le projet Génération Rugby en partenariat avec le FLHV
Pour les élèves d'UPE2A : pour leur réussite au DELF
Pour les élèves de 3èmes : pour leur réussite à PiX , à Evalang, au BIA, pour les plus beaux Carnets de mémoire (jury de professeurs), pour leur investissement dans le projet mars et au club ISI,
Pour les élèves ayant participé au voyage en Italie : élèves récompensés dans le cadre du jeu de Pompéi

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0